Programme

AVOT OUBANIM

Parachat Ki-Tetsé 5785

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Paracha, chapitre 22, verset 1

PARACHA

Les enfants, cette semaine, nous lisons la *Parachat Ki-Tetsé*, qui contient un **très grand nombre de *Mitsvot***. Il y a dans toute la *Paracha* 74 *Mitsvot*, sur les 613 *Mitsvot* de toute la Torah. Ce qui veut dire que cette *Paracha*, à elle seule, contient **plus de 12 % de toutes les *Mitsvot* de la Torah !** C'est énorme !

Cette semaine, nous allons étudier la *Mitsva* numéro 538, qui s'appelle *Hachavat Avéda*. Cela veut dire : **rendre à son propriétaire un objet perdu** que nous avons trouvé. Le verset que nous étudions nous dit : "Tu ne verras pas le taureau de ton frère ou son agneau égaré, et tu te détourneras d'eux ; ramener, **tu le ramèneras à ton frère**."

? Si on aperçoit de très loin un animal perdu, par exemple une vache ou un agneau, est-ce qu'on est obligé d'aller jusqu'à l'animal pour le récupérer et le **ramener à son propriétaire** ? Est-ce que la Torah nous demande d'aller aussi loin, même si ce n'est **pas facile** ?

A priori oui, on doit le faire.

? Pourquoi ?

Parce que le verset commence par les mots "tu ne verras pas". Cela veut dire que **dès qu'on voit l'objet perdu**, même s'il est à des centaines de mètres, la *Mitsva* **commence déjà à nous concerner**. Il faudrait donc faire l'effort d'y aller et de le ramener à son propriétaire.

Suite en page 2

PARACHA SUITE

Cependant, la *Guémara* (*Baba Metsia* 33a) fait un raisonnement très précis. Et de là, il ressort que nous ne sommes obligés d'aller chercher un objet perdu que s'il se trouve dans une **certaine limite de distance**. Et cette distance, c'est 266 coudées et 4 poignées, ce qui correspond environ à 150 mètres. Donc, si l'objet perdu est au-delà de cette distance, on n'est **plus obligé d'aller le chercher** pour accomplir la *Mitsva* de *Hachavat Avéda*.

? Au fait, comment savoir si un animal est **vraiment égaré** ? Par exemple, si j'aperçois un animal tout seul, en train de pâturer gentiment ou de se promener tranquillement, comment puis-je savoir s'il est vraiment perdu, ou s'il est simplement **sorti un moment**, comme les animaux le font parfois ?

À ce sujet aussi, la *Guémara* nous donne des indications. Elle nous dit que si nous voyons un animal qui broute tranquillement le long du chemin, alors il n'est **pas considéré comme égaré**.

? Pourquoi ?

Parce que les animaux ont **l'habitude de s'éloigner un peu de leur lieu de pâturage** pour aller chercher de la nourriture ailleurs. Et ils **savent revenir tout seuls** à la maison. Le propriétaire leur fait confiance : il sait que son animal connaît le chemin de l'étable, et qu'il reviendra.

Par contre, si nous voyons une vache à **l'intérieur d'une vigne**, alors là, c'est sûr qu'elle s'est égarée.

? Pourquoi ?

Parce que son propriétaire ne la **laisserait jamais entrer** dans un endroit comme une vigne. En effet, si elle cause des dégâts - par exemple, elle casse quelque chose ou elle mange ce qu'elle ne devait pas -, c'est le propriétaire qui devra **rembourser les dégâts**. Et donc, s'il la laissait entrer, il prendrait un trop gros risque ! Alors, si une vache se trouve dans une vigne, cela veut dire que le propriétaire n'est sûrement **pas au courant**. Elle est donc **considérée comme perdue**. Et celui qui passe à côté d'un champ ou d'une vigne et qui voit cette vache, il doit entrer, la prendre, et la **ramener à son propriétaire**. C'est la *Mitsva* de *Hachavat Avéda* !

La *Guémara* explique aussi ce que nous apprennent les mots "ramener, tu ramèneras" à la fin du verset. Le mot "ramener" est comme un ordre, et **même si c'est la centième fois que cette vache s'égare**, il faut quand même **la ramener**. La répétition du mot "tu ramèneras" nous enseigne que l'on n'est **pas obligé de remettre l'animal directement entre les mains du propriétaire** : il suffit de le ramener dans un **endroit sûr**, par exemple dans le jardin du propriétaire, sans forcément prévenir le propriétaire tout de suite.

? Pourquoi la Torah **permet-elle cet allégement** seulement pour la *Mitsva* de *Hachavat Avéda* ?

La réponse est simple et très sage : parce que la Torah veut **encourager les gens à faire cette *Mitsva*.**

Parfois, le propriétaire n'est pas chez lui, ou il n'est pas là tout de suite. Si on devait absolument attendre de le voir ou de le prévenir pour lui remettre son bien, cela rendrait la *Mitsva* **plus difficile**, **plus lourde à accomplir**. Certaines personnes pourraient être **découragées et ne pas faire l'effort** de rapporter l'objet perdu.

Alors, pour que tout le monde se sente **libre et encouragé** à faire la *Mitsva*, la Torah dit : "Toi, contente-toi de rapporter l'objet dans un **endroit sûr**, un endroit où il ne risque rien, même si tu ne peux **pas prévenir tout de suite le propriétaire**. Tu as déjà accompli la *Mitsva*."

C'est donc une facilitation, un allégement dans cette *Mitsva*, pour que chacun se sente motivé à la faire, sans se compliquer la vie.

Mais attention, dans **toutes les autres situations où on doit rapporter un objet** - par exemple si on a **emprunté** quelque chose, ou si on nous a demandé de **garder un objet**, ou même dans le cas d'un **voleur** qui veut **restituer** ce qu'il a volé -, là, il faut absolument informer le propriétaire qu'on lui a rapporté la chose. On ne peut pas se contenter de déposer l'objet dans le jardin et partir sans prévenir. Il faut dire clairement : "Voilà, je t'ai rapporté ton objet." On ne peut **pas se libérer de la responsabilité** aussi facilement.

C'est uniquement pour la *Mitsva* d'*Hachavat Avéda* que la Torah permet de rapporter l'objet sans être obligé d'informer tout de suite le propriétaire.

Pirké Avot, chapitre 5, Michna 23

MICHNA

Bonjour les enfants ! Aujourd'hui, on va découvrir une *Michna* très spéciale, enseignée par un Rav avec un nom un peu rigolo : **Ben Bag Bag**. Oui, je sais, ça fait sourire… "Ben Bag Bag" ! Mais avant de voir ce qu'il a à nous apprendre, il faut comprendre un peu son nom.

Alors, le *Tossefot* nous explique que Ben Bag Bag n'était pas juif de naissance. C'était un converti. Pour **le protéger** et qu'on ne le dénonce pas aux autorités, on ne lui a pas donné un nom juif habituel. On l'a appelé Ben Bag Bag. Pourquoi ce nom ? Parce que Bag s'écrit avec les lettres *Beth* et *Guimel*. En Guématria, le *Beth* vaut 2, le *Guimel* vaut 3, ça fait 5. Et comme il y a deux fois Bag Bag, ça fait 5 et 5, et le chiffre 5 **rappelle la lettre *Hé***, la cinquième lettre de l'alphabet hébreu : *Alef*, *Beth*, *Guimel*, *Dalet*, *Hé*.

Vous savez, dans la Torah, **Hachem ajoute parfois une lettre aux noms** pour montrer un changement important. Avraham, par exemple, **ne s'appelait pas toujours Avraham** : avant, il s'appelait Avram, et Hachem a dit : "Maintenant tu t'appelles Avraham, avec un H supplémentaire." **De même pour Sarah** : avant, elle s'appelait Saraï, et Hachem a ajouté un H pour que ce soit Sarah. Donc quand on dit Ben Bag Bag, c'est comme si on disait : il est le **fils d'Avraham** et le **fils de Sarah**. **Tous les convertis sont appelés ainsi** : pour un garçon, le fils d'Avraham, et pour une fille, la fille de Sarah. Voilà pourquoi il s'appelle Ben Bag Bag.

Maintenant, que nous dit Ben Bag Bag dans sa *Michna* ? Il commence après la *Michna* précédente, où l'on parlait des âges de la vie. Et il nous dit : ne crois pas qu'il existe un âge où tu peux te dire : "Voilà, j'ai **fini d'étudier la Torah**, mission accomplie." Non ! Jamais !

Il nous encourage : creuse, creuse, **retourne les textes dans tous les sens**. Tu trouveras toujours quelque chose de nouveau à apprendre. **Toute la connaissance du monde se trouve dans la Torah !** C'est aussi un appel à ne pas se contenter d'une lecture superficielle de la Torah. Non, il faut entrer avec **toute la réflexion**, avec tout **l'approfondissement**, pour vraiment comprendre.

Si tu te contentes juste de lire, tu te dis : "J'ai lu, ça y est, j'ai fini." Mais si tu cherches à comprendre, alors plus tu explores, plus tu réfléchis, plus tu **découvres de choses nouvelles**. Et ça n'a pas de limite, c'est complètement **illimité** ! Donc, c'est exactement ce que Ben Bag Bag vient nous dire : révise constamment, creuse sans cesse, et tu verras, tu auras toujours des **choses nouvelles et merveilleuses** à apprendre. Car tout est dans la Torah.

C'est pour cette raison que **la Torah est comparée à un figuier**. Contrairement aux autres arbres qui donnent tous leurs fruits en même temps, le figuier donne ses fruits sur une **période très étalée**. Si tu viens aujourd'hui et que tu cueilles toutes les figues mûres, demain, il y en a encore d'autres qui ont mûri. Et après-demain, encore d'autres. À chaque visite, tu trouves des fruits nouveaux et mûrs. C'est pareil avec la Torah : plus tu l'étudies et la revisites, plus tu découvres des choses **nouvelles et merveilleuses**, à chaque fois que tu reviens.

Ben Bag Bag continue en disant : "Et dans la Torah, tu verras toutes les **grandes vérités**", puis il ajoute : "Vieillis, **passe ta vieillesse dans l'occupation de la Torah**, jusqu'à l'âge le plus avancé qui soit."

Et encore : **ne quitte jamais la Torah**, ne t'éloigne jamais d'elle. Ne te dis jamais : "J'ai assez appris toute ma vie." Peut-être que tu te dis : "Je vais explorer d'autres sciences." Non, reste dans la Torah, reste près de la Torah, n'en sois **jamais lassé**. Parce que plus tu t'attaches à elle, plus tu l'étudies, **plus tu découvriras des choses nouvelles**, et tu ne t'ennuieras jamais. Il n'y a **pas de fin à l'apprentissage dans la Torah.**

"Que ce livre de la Torah ne quitte jamais ta bouche, et occupe-toi de lui **jour et nuit**." (Yéochoua' 1, 8)

La *Michna* de Ben Bag Bag nous enseigne que l'étude de la Torah n'a pas de fin. Peu importe ton âge, peu importe combien de fois tu relis ou examines les textes, tu trouveras toujours quelque chose de nouveau à apprendre. Comme le figuier qui donne ses fruits progressivement, la Torah offre toujours de nouveaux trésors à découvrir. Alors, aimons apprendre, creusons, révisons, et restons toujours curieux, car la Torah est notre source infinie de sagesse et de lumière.

HALAKHA

Chers enfants, cette semaine, parmi toutes les belles *Mitsvot* dont nous parle la *Parachat Ki-Tetsé*, il y en a une qui attire particulièrement notre attention : c'est la *Mitsva* numéro 546.

? Quelle est cette *Mitsva* ?

C'est celle de faire une **barrière tout autour du toit de sa maison**, si ce toit est accessible et qu'on peut y monter. En hébreu, cette barrière s'appelle un *Ma'aké*.

? Pourquoi faut-il faire une barrière sur le toit ?

Parce que si quelqu'un monte là-haut, il pourrait **risquer de tomber** – et peut-être même, *'Has Véchalom*, de mourir. La Torah nous enseigne donc de penser à la **sécurité des autres.** Elle nous demande de **protéger la vie**, en mettant une protection là où il pourrait y avoir un danger. C'est ce qu'on appelle en hébreu : "Ne mets pas le sang dans ta maison." C'est-à-dire : **ne laisse pas un danger** qui pourrait faire du mal à quelqu'un.

Et donc, juste après cette *Mitsva*, la Torah enchaîne avec une autre très proche : la *Mitsva* numéro 547, qui nous demande de **faire attention à ne pas laisser des choses dangereuses** chez soi. Comme, par exemple, un trou dans le sol, une piscine non protégée, un balcon sans barrière, un fil électrique mal isolé… Tout cela, ce sont des dangers qu'il faut absolument éviter ! La Torah veut que nous soyons des Juifs **responsables, attentifs à la vie et à la sécurité** de notre entourage.

Et vous savez quoi, les enfants ? C'est par cette *Halakha* très importante que Rabbi Yossef Karo, l'auteur du célèbre *Choul'han 'Aroukh*, a choisi de **conclure son œuvre** monumentale ! Il termine tout le dernier chapitre du *Choul'han 'Aroukh* – le chapitre 427 du *'Hochen Michpat* – en rappelant cette *Mitsva* de faire une clôture autour de son toit.

Il écrit que c'est une obligation de la Torah : un homme doit construire une clôture solide au-dessus de son toit. Et pas n'importe comment ! Cette clôture doit avoir **au moins un mètre de hauteur** ; c'est ce que les *'Hakhamim* ont estimé comme étant la mesure minimale pour protéger quelqu'un d'une chute. Et ce n'est pas tout : elle doit être **solide et bien fixée**, pour que même si quelqu'un s'appuie dessus, il ne risque pas de tomber.

Imaginez : quelqu'un monte sur un toit pour réparer quelque chose ou pour se reposer… Il marche un peu, il s'approche du bord, il pose sa main sur la barrière pour se tenir… Si elle est faible ou trop basse, il pourrait basculer et se faire très mal ! C'est pour cela que la Torah insiste : **prévois le danger avant qu'il n'arrive**, protège les autres, et construis une barrière forte et haute.

Et maintenant, chers enfants, écoutez bien, c'est encore plus étonnant ! Le *Pit'hé Téchouva*, un grand Rav qui a rassemblé les avis des décisionnaires autour du *Choul'han 'Aroukh*, nous rapporte que le *Rambam*, Maïmonide, dit qu'avant de construire la barrière sur le toit, il faut **faire une *Brakha*** !

Eh oui, comme pour chaque *Mitsva* qu'on accomplit avec nos mains, il faut dire une bénédiction pour **remercier Hachem de nous avoir donné cette *Mitsva***.

? Quelle est cette bénédiction ?

C'est *Baroukh Ata Hachem… Acher Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou La'assot Ma'aké*, ce qui veut dire : "Béni sois-Tu, Hachem… qui nous a sanctifiés par Ses commandements et nous a ordonné de faire un garde-corps (un *Ma'aké*)"

Mais ce n'est pas tout ! Le *Rambam* dit aussi qu'il faut **dire une deuxième *Brakha*** : la fameuse *Brakha* de *Chéhé'héyanou*, celle qu'on récite quand on fait une **grande *Mitsva*** qu'on n'a pas encore faite ou qu'on vit un **moment spécial**. Mais là-dessus, le *Pit'hé Téchouva* n'est pas d'accord. Il dit qu'on ne fait pas la *Brakha* de *Chéhé'héyanou* pour cette *Mitsva*.

? Pourquoi ?

Parce que ce n'est **pas une *Mitsva* qui dépend du temps**, comme *Souccot* ou *Pessa'h*, et ce n'est pas non plus une grande joie particulière. C'est une *Mitsva* très importante, oui, mais pas du genre qui demande la *Brakha* de *Chéhé'héyanou*.

? Alors que fait-on ?

On dit seulement la première *Brakha*, celle pour accomplir la *Mitsva* de *Maaké*. Et c'est tout.

Mais attention, chers enfants, il y a un autre cas encore à connaître. Si l'ouvrier est juif, alors c'est lui-même qui dira la *Brakha* avant de poser la clôture, même s'il est payé pour faire ce travail. Car un Juif qui **accomplit une *Mitsva* de ses propres mains**, même **en tant qu'ouvrier**, a le devoir de dire la bénédiction lui-même.

Et maintenant, on comprend encore mieux… Quelle différence subtile ! **Tout dépend de qui fait le travail**, et

Suite page suivante

SUITE HALAKHA

de quelle manière il est payé. La *Halakha* regarde chaque détail pour bien savoir qui est en train de faire la *Mitsva*, et qui doit **remercier Hachem** en récitant la bénédiction.

Mais si l'ouvrier n'est pas juif, alors là, personne ne fera la bénédiction.

? Pourquoi ?

Parce que l'ouvrier, étant non-juif, n'a **pas l'obligation de faire les *Mitsvot*** - donc il ne dit pas de *Brakha* ; et le maître de maison, lui non plus, ne dira pas la *Brakha*, car l'ouvrier ne travaille pas pour lui au sens *Halakhique*. Il est **payé à la tâche**, donc il agit pour lui-même, à son propre compte, pour terminer son travail et toucher sa paie. Alors, dans ce cas précis, la *Mitsva* est bien accomplie, mais sans réciter de bénédiction.

Et pour terminer ce chapitre, le *Choul'han 'Aroukh* conclut avec une règle très importante : ce n'est pas seulement pour un toit qu'on doit faire attention à la sécurité ! **Toute situation dangereuse**, dans une maison ou dans une cour, doit être corrigée.

Par exemple, s'il y a un **puits dans une cour**, on doit mettre un **petit mur** autour, ou un couvercle solide par-dessus, pour que personne ne **risque de tomber** dedans. Si on a une piscine, un escalier sans rambarde, un balcon sans barrière... il faut vite **installer une protection** ! La Torah nous apprend à être des Juifs responsables, qui prennent soin de leur entourage et qui empêchent tout danger, même si personne n'y a encore pensé.

Toutefois, les enfants, le *Pithé Téchouva* précise encore un point très important. La *Brakha* que l'on récite, celle de *La'assot Ma'aké*, n'est dite que dans un seul cas précis : quand on construit une **vraie clôture autour d'un toit accessible**, comme la Torah l'a demandé. Mais si on **enlève un autre danger**, par exemple en mettant un couvercle sur un puits, ou une barrière autour d'une piscine, ou même en réparant une rampe d'escalier cassée... alors, même si on accomplit bien la *Mitsva* de protéger les autres, on ne dit **pas la bénédiction.**

? Pourquoi ?

Parce que la *Brakha* a été instituée uniquement pour le **cas précis de la clôture sur un toit.** C'est là que la Torah l'a formulée clairement. Mais dans les autres situations dangereuses, même si c'est la même idée de *Mitsva*, on ne fait pas la *Brakha*. Et dans d'autres endroits, les décisionnaires comme le *Choul'han 'Aroukh* et le *Pit'hé Téchouva* rapportent encore une **liste de situations dangereuses dont il faut se méfier**. Par exemple, il est écrit que dans une campagne, ou dans certains endroits reculés, il ne faut **pas boire de l'eau directement d'un tuyau.**

? Pourquoi ?

Parce que cette eau peut contenir de toutes petites bêtes, invisibles à l'œil nu. Et ces petites bestioles, quand elles entrent dans le corps, peuvent faire des dégâts dans le ventre, provoquer des maladies ou des douleurs.

Autre exemple : il ne faut **pas boire l'eau d'un puits la nuit**, surtout si l'on ne voit pas bien l'intérieur. Car parfois, des scorpions ou d'autres **animaux dangereux** peuvent tomber dans le puits, et empoisonner l'eau sans qu'on le sache. Celui qui boit cette eau risque de tomber gravement malade ! Tout cela, les Sages l'ont appris avec **beaucoup de sagesse et d'expérience**. Et ils nous enseignent que faire attention à ces dangers, c'est aussi **accomplir une *Mitsva* de la Torah** : la *Mitsva* de **protéger la vie**, de **prévenir les accidents**, et de ne jamais se dire : "ça ira, je prends le risque."

À l'époque où le *Beth Din*, le tribunal des Sages d'Israël, avait le droit d'intervenir, il pouvait même parfois **punir quelqu'un qui mettait sa vie** ou **celle des autres en danger**. Par exemple, si un homme disait : "Moi, je ne crains rien ! Je n'ai pas peur de ces histoires-là ! Personne n'a à me dire ce que j'ai à faire !", le *Beth Din* pouvait le faire frapper de coups - pas pour lui faire du mal gratuitement, *'Has Véchalom* - pour l'éduquer et lui faire comprendre que protéger sa vie, c'est une obligation de la Torah, ce n'est **pas un choix personnel** ! On n'a pas le droit de se mettre en danger, même si on pense être fort ou prudent. La vie, c'est un **cadeau d'Hachem**, et on doit la respecter profondément.

Mais à l'inverse, **celui qui fait attention** : celui qui enlève les dangers de sa maison, de sa cour, de son magasin, ou de n'importe quel endroit, celui qui **protège les autres**, et réfléchit avant qu'un malheur ne se produise, alors celui-là reçoit une **grande bénédiction du Ciel**.

Il devient un vrai partenaire d'Hachem pour protéger la vie et répandre la paix autour de lui.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Daniel, chapitre 12, versets 1 à 3

L'ange Gabriel continue à s'adresser à Daniel, et il lui annonce que dans les temps de la fin, il y aura une **période de détresse sans précédent dans toute l'histoire du monde**. Alors, le grand ange Mikhaël, le protecteur d'Israël, celui qui a toujours l'habitude de défendre Israël dans toutes les circonstances, se lèvera pour défendre le peuple juif et pour supplier Hachem d'accorder Sa miséricorde à Son peuple d'Israël.

Mais Rachi nous révèle un détail bouleversant : Mikhaël voudra effectivement plaider la cause d'Israël… mais soudain, il se taira, comme s'il était **devenu muet**. Pourquoi ? Parce qu'il verra que cette fois-ci, c'est ***Hakadoch Baroukh Hou* Lui-même qui a pris les choses en main** et qui est en train de juger selon Son propre schéma. Et qu'est-ce qu'Hachem se dit à ce moment-là ? "Comment pourrais-Je perdre une nation si grande, si nombreuse, au profit d'Israël ?" C'est-à-dire qu'Hachem "hésitait" encore à **détruire les puissances ennemies pour sauver Israël**.

Et Rachi continue à nous révéler des choses incroyables : à ce moment-là, dans le Ciel, une **grande attaque se déclenchera contre Israël** - une attaque menée par les **anges accusateurs**, les **forces spirituelles** ennemies, et elle sera surtout dirigée contre les ***Talmidé 'Hakhamim***, les Sages d'Israël qui portent la Torah et la transmettent. L'enjeu de cette guerre céleste, c'est **l'avenir même du peuple juif et de sa Torah.**

Malgré **l'ampleur des souffrances** que lui imposera l'empire de Ichma'ël, ceux de Son peuple dont le nom sera inscrit dans le Livre, c'est-à-dire **les justes**, seront **sauvés**. Il est rassurant de rapporter aussi le commentaire du Rid (Rabbi Yéchaya' d'Espagne), qui dit que celui qui est inscrit dans le Livre concerne tout Israël, car **tous les Juifs sont inscrits dans le Livre d'Hachem** pour être **sauvés dans cette période terrible de la fin des temps.**

Ensuite, la **résurrection des morts** est évoquée : une multitude de personnes qui reposaient dans la poussière de la terre se réveilleront. Certains connaîtront une **vie douce, agréable, paisible, et éternelle**, tandis que d'autres seront voués à la **honte et au rejet éternel.** Enfin, les Sages qui se sont occupés de la Torah et des *Mitsvot* brilleront d'un éclat éternel : ils seront comparés à la clarté du firmament. Et ceux qui auront amené les autres à servir Hachem, à mener une **vie dans le chemin d'Hachem**, ceux-là brilleront comme des étoiles à tout jamais.

Ce passage nous enseigne la grandeur de la protection divine d'Israël, même dans les moments les plus difficiles. Il nous rappelle que malgré les épreuves terribles, ceux qui suivent la voie d'Hachem, ceux qui s'attachent à la Torah et aux *Mitsvot*, et ceux qui inspirent les autres à faire de même, seront sauvés et brilleront éternellement. C'est une source d'espoir et de force pour chacun de nous, pour tenir ferme dans la foi, même quand le monde autour semble tourmenté.

Chmouel 1, chapitre 18, versets 25 à 30

CHMOUEL
PROPHÈTES

Le roi Chaoul a une idée en tête. Il voudrait que **David s'unisse bien avec Mi'hal, sa fille.** Mais David, lui, est très humble. Il ne pense pas qu'il soit digne d'épouser la fille du roi d'Israël. Alors Chaoul demande à ses serviteurs de parler avec David. Il leur dit de **trouver les bons mots** pour essayer de le convaincre.

Et voici ce que le roi leur demande de dire à David : "Tu sais, le roi ne veut pas d'or ou d'argent pour le mariage. Ce n'est pas une question de richesse matérielle. Ce que le roi veut, ce sont des **preuves de ta bravoure**. Il veut que tu **combattes pour lui**." Chaoul ajoute qu'il souhaite qu'il parte au combat, qu'il affronte les Philistins, les ennemis d'Israël, qu'il en tue cent, et qu'il revienne avec une preuve humiliante qui montre clairement qu'il les a vaincus. Cela suffira à apaiser la **colère du roi contre ses ennemis**.

Mes chers enfants, ce que David ne sait pas encore, c'est que dans le cœur de Chaoul se cache une **intention bien plus dangereuse**. Chaoul espère secrètement que si David humilie les Philistins en tuant cent d'entre eux, ces ennemis garderont une **rancune très forte** dans leur cœur. Ils ne pardonneront pas à David, et ils feront tout pour se venger de lui, jusqu'à **vouloir le tuer.**

Mais David, lui, ne se laisse pas arrêter par la peur. Il rassemble ses hommes, et il part au combat, immédiatement, sans attendre le délai que le roi lui avait fixé. Avec courage et détermination, il affronte les Philistins. Et devinez quoi ? Non seulement il tue cent Philistins, mais il en tue deux cents ! **David dépasse la mission** que le roi lui avait donnée. Il revient ensuite vers Chaoul, avec des **preuves claires et humiliantes pour les Philistins**, montrant qu'il les a vaincus.

Chaoul ne peut plus nier la réussite de David. Il doit reconnaître que cette preuve est vraie. Il est **obligé de tenir sa promesse** et de donner sa fille Mi'hal en mariage à David. Mais à partir de ce moment-là, Chaoul a encore plus peur de David. Il voit que **David est protégé par Hachem**, que **sa fille l'aime sincèrement**, et que le **peuple tout entier admire David**.

Alors, Chaoul se retrouve dans une situation délicate. Il doit **cacher ses vraies intentions**, car s'il ne fait pas attention, Mi'hal pourrait révéler à David les projets secrets de son père, qui cherche à le tuer. Et c'est ainsi que Chaoul devient **l'ennemi profond et permanent de David**, une haine qui ne le quittera plus jamais.

Suite à cela, tel que Chaoul l'avait prévu, les princes philistins n'ont pas pardonné à David l'humiliation qu'il leur avait infligée en tuant leurs guerriers. Leur colère était grande, et ils décidèrent de **sortir en force pour se venger de David.** Mais David n'était pas seulement courageux, il était aussi **très intelligent**. Il savait comment se préparer et comment **combattre avec sagesse**. Il était plus vaillant que tous les autres serviteurs de Chaoul, et il n'avait **pas peur face à l'ennemi**. Alors, lorsque les Philistins sont venus chercher vengeance, David s'est battu avec force et détermination. Il les a **vaincus, encore une fois**.

Cette victoire a fait grandir la réputation de David dans tout Israël. Son nom est devenu encore plus célèbre, et tout le peuple l'admirait de plus en plus.

HISTOIRE

Chers enfants, écoutez bien cette histoire ! Elle s'est passée à l'époque du **Covid-19**, il y a quelques années. Tout était interdit : rencontrer des amis, travailler, voyager… même à New York, là où tout commence.

Le héros est un **violoniste professionnel**. Il animait les mariages. Il jouait dans des orchestres. Parfois, il jouait seul. Il apportait de la joie et de la musique aux gens. Mais… au Covid-19, plus rien ! Plus de mariages, plus d'orchestres, plus de clients. **Plus de revenus.** Et presque plus d'économies.

Alors, il se souvint d'une leçon précieuse : au nom du *Or Zaroua'*, celui qui fait le ***Birkat Hamazon* avec *Kavana***, avec intention, dans le texte mot à mot, reçoit une **bénédiction garantie.** Il se dit : "Je vais le faire sérieusement. Je vais le faire **avec tout mon cœur**. Même si je ne sais pas quand ça portera ses fruits… je le ferai."

À New York, les **synagogues étaient fermées**, mais sa communauté gardait une habitude magnifique : le troisième repas de Chabbath, la *Sé'ouda Chelichit*, tous ensemble, dans un jardin. Et pendant le *Birkat Hamazon*, il se concentra, **mot-à-mot**, chaque mot, chaque phrase. Les autres avaient fini depuis longtemps… lui, il n'en était qu'à la moitié ! Tous étaient étonnés : "Comment peut-il être si appliqué ?"

Quand il termina enfin, un convive lui demanda pourquoi il avait mis **autant de temps**. Il expliqua : il avait **perdu son travail**, il allait finir ses économies… mais il croyait à la promesse : celui qui fait le *Birkat Hamazon* avec *Kavana* et dans le texte reçoit une bénédiction dans sa vie. Ses yeux brillèrent et il dit : "Après la prière, je rentre, je fais la *Havdala*, et je t'appelle pour te raconter l'idée qui m'est venue en t'écoutant."

Une heure après la fin du Chabbath, le voisin appela. Il travaillait dans une **maison de retraite**. Les pensionnaires étaient tristes, isolés, seuls dans leurs chambres. Il eut une idée : "Et si on faisait **venir le violoniste** ? Qu'il passe de chambre en chambre, qu'il joue un peu de musique, qu'il **redonne de la joie** ?" Le directeur fut emballé. Et il pensa : "Pourquoi pas les **deux autres maisons de retraite** que je dirige ?"

Dès le lendemain, notre violoniste commença. Et ce fut un succès ! Les pensionnaires lui dirent : "Tu as redonné vie à notre quotidien !" Il passa à la deuxième maison, puis à la troisième. Depuis, il a un **travail épuisant**… mais **tellement précieux**. Il redonne **sourire et joie à beaucoup de gens.** Même avant la fin du Covid-19, le directeur lui dit : "Même après, quand tout rentrera dans l'ordre, je veux te garder comme **animateur officiel** !"

Aujourd'hui, il a une **très bonne *Parnassa***, un **salaire régulier** et un travail qui le comble de bonheur dans ce monde-ci et dans le monde futur.

Le *Birkat Hamazon* n'est pas juste une prière. Ce n'est pas juste un texte. C'est un texte de force. Un texte qui donne courage. Un texte qui protège. Quand on le fait dans le texte et avec *Kavana*, mot-à-mot, il peut **transformer votre vie**. Il peut ouvrir des portes, apporter de la joie, redonner le sourire aux autres.

Alors, chaque fois que vous faites le *Birkat Hamazon*, faites-le avec le cœur, dans le texte, et avec concentration. Hachem voit votre effort. Hachem récompense ceux qui s'appliquent sincèrement.

GUEMARA

Question

David trouve un **téléphone portable abandonné** dans un parc.
Au lieu de s'en occuper immédiatement, il le **laisse de côté**, sans y prêter attention, et ne commence à chercher le propriétaire – Yéhouda – **qu'après plusieurs mois**. Entre-temps, la **batterie du téléphone devient inutilisable**, elle vieillit et gonfle.
Lorsque David parvient finalement à identifier Yéhouda, celui-ci lui demande s'il compte le **rembourser pour la perte**.

David est-il tenu d'indemniser Yéhouda de la valeur que l'appareil avait au moment où il l'a trouvé ou peut-il prétendre qu'il n'a activement rien endommagé et qu'il n'est donc pas responsable ?

A toi !

- *Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 292, 16-17*
- *Maguen Avraham 443, 5*
- *Even Ha'ozer 443, 2*
- *Michna Beroura 443, 12*

RÉPONSE

Cette situation rappelle une discussion *Halakhique* concernant du *'Hamets* confié avant *Pessa'h*. Si Chim'on remet du *'Hamets* à Réouven, celui-ci doit le **vendre à un non-Juif avant la fête**. S'il oublie ou néglige de le faire, le *'Hamets* **devient interdit**, et Chim'on réclame compensation. Selon le *Maguen Avraham*, Réouven est responsable : il a causé une **perte évitable par son inaction**. Le *Even Ha'ozer* conteste cela en s'appuyant sur un autre cas : celui d'une personne qui trouve des fruits appartenant à autrui et les laisse se détériorer au lieu de les vendre. Bien qu'il ait pu éviter la perte, il n'est pas tenu de rembourser, car il n'a causé **aucun dommage actif**. Il applique ce raisonnement au *'Hamets* : la perte est **passive et naturelle**, sans faute manifeste.

Appliqué à notre cas, selon le *Maguen Avraham*, David est responsable pour ne **pas avoir agi à temps**. Selon le *Even Ha'ozer*, il est exempt, n'ayant **rien fait activement pour causer la détérioration**. Le *Michna Beroura* tranche en sa faveur : un **simple retard, sans intention de nuire ni négligence évidente**, n'oblige pas David à rembourser Yéhouda.

En conclusion : David n'est pas tenu de rembourser Yéhouda.

CHMIRAT HALACHONE *en histoire*

Le *Ram'hal* nous enseigne : "Une personne **humble** parle avec **douceur**, évite les disputes et sa compagnie est plaisante." (*Messilat Yécharim* 22)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven a **accepté une parole médisante** sur son camarade Chim'on. Il le regrette, et **souhaite se repentir**.

QUESTION

Est-ce que Réouven peut se repentir d'avoir cru du Lachon Hara' ? Si oui, de quelle façon ?

Réponse

Réouven peut se repentir d'avoir cru du *Lachon Hara'*. Il devra pour cela être **résolu à ne pas croire ce qu'il a entendu**, prendre sur lui de ne plus écouter ni croire de médisance et demander à D.ieu de le pardonner.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*